



# SOCIETE NERE (SARL)

Import - Export - Poissons - Viandes congelés

cidex 03 C 79 Riviera I - tél: 21.25.72.91 - fax: 21.25.73.34 - Cél: 07.69.93.54- email: marthekale@yahoo.fr  
sise Abidjan Zone 3 Rue des Foreurs - Treichville (REP CÔTE D'IVOIRE) - RCCM.CI ABJ-1994 B 181 - 898  
CC 9501007D



## CONTRAT DE BAIL COMMERCIAL

### LES PARTIES:

Le présent contrat est conclut entre les soussignés:

1. MADAME DOSSO Epse SOPOUDE GOLE Marthe, de nationalité ivoirienne, CEDEX 03 C79 Riviera Golf, cel: 07 69 93 54 agissant en qualité de gérante de la société NERE (SARL) ladite société ci-après dénommée " le bailleur"

D'UNE PART

ET

2. SOS BOULONNERIE représenté par son gérant Mr. DOMINIQUE GOUVERNAYRE, cél: 07 80 16 64, adresse : BP 1262 locataire désigné dans tous ce qui suivra comme preneur.

D'AUTRE PART

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

### DESIGNATION DES LIEUX:

Le bailleur loue au preneur qui accepte les locaux dont la description suit:

Un immeuble R +2 sise à la rue des foreurs lot 77 à la zone 3 Treichville. Il est précisé que l'appartement choisit pour faire des bureaux est de 03 pièces au 1<sup>er</sup> étage.

### LOYER

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer fixe de 300.000F CFA par mois (trois cent mille francs cfa), payable d'avance jusqu'au cinq de chaque mois.

Le preneur respecte le paiement du loyer jusqu'au cinq de chaque mois, le non paiement injustifié d'un loyer entraîne la résiliation du présent bail.

### ENTRETIEN ET REPARATION

Le preneur s'engage à respecter les conditions du bon fonctionnement des locaux loués ainsi que instructions techniques données par le bailleur, il ne pourra faire aucun aménagement aucune modification ou transformation des locaux, sans autorisation préalable expresse et par écrit du bailleur.



# SOCIETE NERE (SARL)

Import - Export - Poissons - Viandes congelés

cédex 03 C 79 Riviera I - tél: 21.25.72.91 - fax: 21.25.73.34 - Cél: 07.69.93.54- email: marthekale@yahoo.fr  
sise Abidjan Zone 3 Rue des Foreurs - Treichville (REP CÔTE D'IVOIRE) - RCCM.CI ABJ-1994 B-181 - 696  
CC 9501007D

## CESSION DE BAIL SOUS LOCATION

Toute cession de bail, sous location ou simple occupation des locaux par un tiers doit être signifiée au bailleur par écrit.

A défaut de cette signification, la cession, la sous- location ou la simple occupation est inopposable au bailleur.

## GARANTIE

A titre de provision pour la garantie de l'exécution de clause du présent contrat de bail, le preneur a versé à la signature la somme de 3. 600.000 f CFA (Trois millions six cent mille francs CFA) correspondant à :

03 mois de caution (300.000 F cfa x 3 = 900 000 F cfa)

09 mois de loyer (300.000 F cfa x 9 = 2 700 000 F cfa) du 05 juin 2015 au 39 février 2016.

## LE REMBOURSEMENT DE LA CAUTION

Le remboursement de la caution n'a lieu qu'à la fin du contrat après état des locaux loués.

## DUREE DU BAIL

Le présent bail est compris d'une durée d'un an a compté du 01 Juin 2015 au 30 Juin 2016 et peut être renouvelable selon un accord réciproque des 2 parties contractantes, toute fois, si l'une des partie désire y mettre fin pour un motif quelconque (surveillance de besoin impératif)

elle devra aviser l'autre partie au moins trois mois à l' avance.

## CONDITION

Le présent bail entre en vigueur à la date de la signature et prend fin un an plus tard. Pour le présent bail, les parties élisent domicile à leur adresse respective.

211 % 3.600.000

ENREGISTRE AU CEPICI  
10 JUIN 2015

Dont acte, le 01 Juin 2015

LE BAILLEUR

LE PRENEUR

SOCIETE NERE SARL  
CEDEX 79 - RIVIERA I  
Tél: 21 35 18 97 / 07 69 93 54  
Fax: 21 25 19 72

Service de l'Enregistrement et du Timbre

Mme DOSSO Epse SOPOUDE

Mr. DOMINIQUE GOUVERNAYRE